

gratuit !



LE PIAF



N°6 - juillet / août 2006

Pour une Information Alternative, Forcément !

[États-Unis]

P2 - Internet pris dans les filets
du commerce

P3 - Bagdad, ce havre de paix

[Europe où vas-tu ?]

P6 - Renégocier la Constitution
européenne ?

[Bientôt la rentrée]

P7 - L'Éducation sacrifiée ?

P8 - Mobilisation étudiante
en Grèce

[Politique & Société]

P10 - Révolte des banlieues :
éléments d'analyse

P11 - Après Guy Drut, une
amnistie pour les anti-CPE ?

P12 - Que deviennent les SDF ?

[À travers les médias]

P13 - Un « complot » fomenté
par Philippe Val ?

[Culture]

P16 - Compagnie Jolie Môme

P16 - Sondomanie)
Agenda)

(((Édit' PIAF)))



Front
populaire :
un désir d'avenir !

Mai 1936. Une coalition de gauche - le Parti Communiste, la SFIO (le parti socialiste) et les Radicaux - remporte une victoire écrasante aux législatives. Un gouvernement socialiste et radical soutenu par les communistes est formé. Quelles furent les conditions de cette victoire et quels enseignements peut-on en tirer ?

La coalition de gauche remporte ces élections sur fond de poussée xénophobe et antisémite des ligues d'extrême droite (manifestation du 6 février 1934), de développement des fascismes en Europe (Hitler et Mussolini), de crise économique mondiale (crise de 1929), de scandales politico-financiers (affaire Stavisky). La coalition avait aussi su forger un mot d'ordre clair et fédérateur « *la paix, le pain, la liberté* », qui poussait des masses désabusées à rêver d'un avenir meilleur et fraternel.

On se rappelle encore aujourd'hui avec émotion de la semaine de 40 heures, des congés payés et du fabuleux départ de l'été 36, de l'accès au

sport et à la culture (Léo Lagrange), des accords de Matignon avec le renforcement des droits des salariés et les augmentations de salaire. On se rappelle que dans une France qui refusait le droit de vote aux femmes, trois d'entre elles furent ministres ; en pensée, en images noir et blanc, on retrouve l'émotion et l'énergie des sourires émancipés. Aujourd'hui, ce patrimoine collectif est ravagé par la droite au pouvoir avec les mêmes arguments qu'il y a 70 ans contre la réduction du temps de travail, contre les syndicats, contre la hausse des salaires. Les « murs de l'argent » se dressent à nouveau¹.

Pendant ce temps-là le parti socialiste, seul parti institutionnellement en mesure de reprendre le pouvoir, n'a pas jugé important de commémorer le Front Pop et ses acquis. Que ferons-nous en 2007 entre une droite qui se radicalise de jour en jour et une gauche qui se renie elle-même ?

(SUITE DE L'ÉDITO P11)

spécial été
n°de 16 pages !



Internet pris dans les filets du commerce

Le 8 juin, la Chambre des députés américaine a voté une loi qui, si elle est également adoptée par le Sénat, mettra fin à la « neutralité » d'internet aux USA. La loi a été vivement soutenue par les opérateurs et les lobbies des télécommunications. Un vaste groupe d'acteurs sociaux et associatifs de tous bords politiques¹ mais aussi de sociétés comme Google, Yahoo ou Microsoft, s'y opposait.

Jusqu'ici, toutes les données du web sont traitées de façon neutre, c'est-à-dire qu'elles sont rendues accessibles et sont véhiculées de la même façon sur tous les réseaux qui composent internet, quel que soit leur contenu (texte ou vidéo...) ou leur provenance. Aujourd'hui, tout utilisateur doit payer pour avoir un bon accès web. Demain, les sociétés gestionnaires des différents réseaux américains (ATT, Verizon, Qwest,...) pourraient demander à leurs clients de payer des tarifs différents selon la nature de leurs sites. Ce serait le cas pour les données vidéo et son, mais on peut imaginer une tarification du transport des données en fonction de leur provenance!

Cette loi abolissant la neutralité aurait des conséquences lourdes pour la liberté d'expression sur internet. A l'origine, les opérateurs veulent faire payer davantage les gros sites (sites d'informations, de vidéos, google, yahoo, ...), mais les petits sites (blogs, télé indépendantes, les petits Piafs américains,...) sont aussi concernés. Soit ils ne pourraient pas payer ces tarifs, soit leurs accès seraient beaucoup plus restreint et lent. Cette marchandisation du réseau conduirait à une censure économique semblable à celle de la presse ou la télé. A moins de s'expatrier dans un pays où la neutralité n'est pas remise en question.

Oliver Carmine

1 - Par exemple l'Union pour les libertés civiles, les sites de partage de vidéos non-professionnels (ex : Youtube.com) ainsi que les sites d'informations alternatives (ex : democracynow.org),...

Des couples « vivant dans le péché » déclarés hors-la-loi

Un couple résidant à Black Jack, dans le Missouri, pourrait être condamné à une amende de 500 dollars par jour pour non respect d'une loi locale concernant la notion de « famille ». M. Loving et Mme Shelltrack ont vécu ensemble pendant treize ans et ont eu trois enfants mais, n'étant pas mariés, ils sont considérés comme hors-la-loi. Comme d'autres villes américaines, Black Jack possède une loi qui interdit à tout groupe de plus de trois personnes d'habiter ensemble si elles ne sont pas liées par « le sang, le mariage ou l'adoption ».

Selon Frank Alexander, professeur de droit à l'université Emory, de telles lois concernant le logement sont de plus en plus souvent appliquées aux États-unis pour sanctionner certains modes de vie. En 1999, le maire de Black Jack a clairement exprimé son point de vue au sujet d'un couple non marié parent de triplés : « *Ceci n'est pas un mode de vie convenable, nous ne l'approuvons pas.* »

Aldo Bernard

Source : *The Guardian*

Association loi 1901 « **Le Piaf** »

3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France

E-mail : contact@le-piaf.org

www.le-piaf.org

« *Le Piaf est un journal grand public à contenu gratuit à partager avec vos voisins. Il est réalisé avec les acteurs du mouvement social, altermondialiste, écologiste, féministe ... (complétez vous-mêmes).* »

Comité de rédaction : Adrien T., Alex D., Aldo Bernard, Bo.F., Cluc, Damien S., Gaël Mahé, JMJ, Lola Michel, M. Solal, Oliver Carmine, Patrick, PB, Pierre Fouilhoux, Richard B., Robert Moiseau.

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes :

Citer les auteurs + Ne pas utiliser à des fins commerciales + Utiliser cette même licence

Chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation

Voir <http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



Bagdad, ce havre de paix

Steve King, un membre du Congrès des États-Unis, célèbre pour avoir qualifié l'anti-communiste fanatique Joseph McCarthy de « héros », a récemment fait une découverte surprenante: il serait plus dangereux de vivre à Baltimore ou à Washington D.C. qu'à Bagdad ou à Fallujah. « *Ma femme habite ici avec moi, a affirmé King à la Chambre des Représentants en juin, et je peux vous dire qu'elle est plus en danger à Washington D.C. qu'en Irak.* »

Dans son discours, King a déclaré que le taux de morts violentes en Irak était de 27,51 pour 100 000. Celui de Washington serait donc deux fois plus élevé: 45,9 pour 100 000. Pour lui, et cette conclusion a été reprise par certaines sources d'informations comme le *New York Sun* ou *NewsMax*, « *en Irak, les civils ne sont pas autant en danger que ne le prétendent les médias.* »

Mais même un journal conservateur favorable à la guerre comme le *Wall Street Journal*, affirme que les chiffres de King sont faux. Ainsi, le chiffre qu'il cite ne correspondrait pas au nombre total de morts violentes mais à celui des seules victimes de la guerre (à titre de comparaison, à Washington ce chiffre serait sans doute de zéro). De plus, King compare une seule ville à un pays entier. Le Brookings Institute, l'un des plus anciens centres de recherche aux États-Unis, estime quant à lui que le taux de morts violentes à Bagdad même serait au moins de 95 pour 100 000.

Toutefois, soucieux de la sécurité de sa famille, de nombreux commentateurs sur internet ont invité King à installer sa femme à Bagdad.

Aldo Bernard

Jeu vidéo anti-Chavez

Une société américaine va sortir un jeu vidéo dans lequel le joueur participerait comme mercenaire à l'invasion du Venezuela.

D'après la description du jeu donnée par la société, l'invasion serait provoquée par « *un tyran en quête de surpuissance, qui mettrait en péril l'accès aux réserves de pétrole vénézuéliennes* ». En échange d'énormes sommes d'argent, le mercenaire effectue le sale boulot : « *Vous n'êtes pas un soldat. Vous n'avez besoin de suivre les règles de personne. Vous devez à tout prix remplir le contrat* ».

Selon l'agence Associated Press, la parlementaire vénézuélienne Gabriela Ramirez a protesté contre l'image d'une dictature au bord du chaos que le jeu donne de son pays. Selon elle, le jeu « *envoie aux Américains le message suivant : vous avez une menace à vos côtés [...] et des mesures doivent être prises.*

Il s'agit d'une justification pour une agression impérialiste ». Le député Ismaël Garcia a déclaré : « Je pense que le gouvernement américain sait comment préparer des campagnes de terreur psychologique afin de provoquer de telles situations plus tard ».



La société Pandemic Studios, concepteur du jeu, a précisé qu'elle n'a pas de liens avec le gouvernement américain bien qu'elle ait créé un jeu vidéo d'entraînement pour son armée. Tout en affirmant qu'il s'agit d'une fiction, elle a expliqué qu'elle avait choisi le thème du Venezuela en fonction de son « *réalisme* ». Le responsable marketing a aussi ajouté :

« *Bien qu'un conflit ne doive pas nécessairement arriver, il est assez réaliste de croire qu'il pourrait finalement se produire* »...

Oliver Carmine



Intouchable CIA

En 2003, Khaled Al-Masri, un Allemand d'origine libanaise, a été enlevé par la CIA durant ses vacances en Macédoine. Il a été torturé, drogué et secrètement transféré en Afghanistan. Là, pendant 5 mois, il a été interrogé sur ses liens avec Al-Qaida et à nouveau torturé. La CIA a réalisé qu'elle s'était trompée de personne (elle cherchait, en fait, un autre Masri) mais l'a quand même gardé prisonnier. En guise de libération, il a été déposé seul pendant la nuit au bord d'une route en Albanie.

M. Masri a porté plainte contre la CIA. Il a réclamé des excuses et

60 000 euros de dommages et intérêts. En mai dernier, le juge américain T. S. Ellis III, à la demande de la CIA et du Département de justice, a refusé de prendre en compte la plainte, parce que le procès entraînerait « *un risque grave* » pour la sécurité nationale en rendant public des secrets d'État. « *Les intérêts privés doivent céder devant l'intérêt national* », a affirmé le juge.

Les procureurs se sont appuyés sur le « *privilège des secrets d'État* », une loi d'exception créée à l'époque de la « menace rouge » des années 50 et souvent utilisée

depuis les attentats du 11 septembre, pour protéger l'Etat contre des plaintes déposées au nom des libertés fondamentales. Ils ont intérêt à le faire : si un étranger parvient à porter plainte contre la CIA et à déclencher une enquête officielle sur ses activités, de nombreux « secrets » risqueraient d'être révélés.

Oliver Carmine

Le Pentagone légalise la torture



Il y a quelques mois, un sénateur américain a réussi à faire voter au Congrès une législation anti-torture faisant du manuel d'interrogatoire la référence pour le traitement de tous les prisonniers détenus par les forces armées américaines. Ce manuel contient notamment certaines dispositions de la convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre¹ qui interdit toute « *torture physique ou morale* » [article 17].

Selon le *Los Angeles Times*, le Pentagone réécrivait actuellement les règles figurant dans ce manuel pour en retirer un principe clé des Conventions de Genève qui interdit « *les traite-*

ments humiliants et dégradants ». « *Le principe général* », a déclaré un officier supérieur, « *est que [les soldats] doivent avoir la possibilité de recourir à des techniques cruelles si la nécessité militaire l'exige* ».

Aldo Bernard

1 - www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/91_fr.htm

(Afrique)

Mineurs africains en lutte

Au Mali, 530 ouvriers de la mine d'or de Morila travaillant pour le compte de la Somadex, une filiale du groupe Bouygues, ont été licenciés en juillet 2005. Ils avaient eu le tort de se mettre en grève pour réclamer le paiement de quatre années de primes de rendement et le respect du droit du travail par leur employeur. Depuis septembre dernier, plusieurs d'entre eux sont en prison et la Somadex continue à refuser toute négociation. **Robert Moisneau**

Pour en savoir plus et les soutenir : www.grevistesmorila.africa-web.org



Zone de libre-échange Europe / États-Unis : libre pour qui ?

Le 1^{er} juin dernier, le Parlement européen a adopté par 470 voix pour (dont une grande partie des députés socialistes) 121 contre et 26 abstentions, un rapport sur les relations économiques transatlantiques Union européenne / États-Unis qui appelle de ses vœux un « marché transatlantique sans entraves pour 2015 »¹.

Ce projet d'une zone de libre échange UE-USA, le « partenariat économique transatlantique » (PET), a été lancé par la Commission européenne en 1998 à l'époque du rejet de l'« Accord Multilatéral sur l'Investissement » (AMI) par le gouvernement Jospin : des ONG vigilantes avaient contraint les gouvernants à l'abandon de l'AMI, en mettant en lumière le caractère profondément anti-démocratique de cet autre projet de libre-échange. Pourtant, de l'AMI au PET, l'esprit reste le même..

L'AMI avait été élaboré sous l'influence des sociétés multinationales et à l'écart de tout contrôle démocratique. De même, le PET a été lancé par la Commission sur recommandation du lobby patronal TransAtlantic Business Dialogue (TABD) et malgré l'opposition du Conseil des Ministres au projet initial de « Nouveau Marché Transatlantique » (NMT), au contenu équivalent. L'UE et les USA ont pris l'engagement, dans le PET, de travailler ensemble « sur la base des recommandations de l'industrie »². Comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même, la rédactrice du rapport du Parlement sur le PET est Erika Mann, une sociale-démocrate allemande qui préside par ailleurs le « Transatlantic Policy Network » (TPN). Le TPN est une « boîte à penser » rassemblant les plus grandes multinationales européennes et US, dont l'objectif est d'influencer les politiques européennes en faveur d'un rapprochement avec les USA. M^{me} Mann appartient également au « Groupe Kangourou », un forum de parlementaires attachés à la promotion du libre-échange et en particulier à la libre circulation des biens, services et capitaux.

Similaires dans leur genèse, l'AMI et le PET le sont également sur le fond : dans les deux cas, il s'agit de remettre en cause la liberté des Etats de réguler l'économie, au profit de la liberté des firmes privées. Car comme le déclarait le Conseil européen le 2 décembre 2003 : « les relations transatlantiques surpassent les gouvernements. Les liens entre les communautés d'affaires et les sociétés sont le socle de ces relations ». Comme l'AMI et comme les sociétés

multinationales, le rapport Mann considère les réglementations (techniques, sanitaires, environnementales, ...) comme « l'un des obstacles les plus importants aux échanges et aux investissements » et préconise un « processus d'alignement progressif des réglementations » entre l'Europe et les États-unis. Or, pour les USA, signaler la présence d'OGM dans un aliment ou interdire les hormones de croissance dans la viande, par exemple, constitue des pratiques discriminatoires vis-à-vis des firmes américaines exportatrices. Pour les citoyens, l'alignement risque donc de se faire par le bas.

**PB et Folubert Sansonnet,
avec Raoul Marc Jennar (Fondation Copernic et URFIG)**

1 - « Rapport sur les relations économiques transatlantiques UE / États-unis » (2005 / 2082 -INI), Erika Mann, Parlement européen, Commission du commerce international. voir : www.europarl.europa.eu/guide/search/docsearch_fr.htm#reports

2 - « Recommandation d'une décision du Conseil relative à la négociation d'accords dans le domaine des obstacles techniques aux échanges », Commission européenne, 1998.





Renégocier la Constitution européenne ?

Lors du sommet européen des 15 et 16 juin derniers, la presse française a largement titré sur une renégociation du Traité constitutionnel : « Constitution : un nouveau texte en 2008 » (Le Figaro, 17-18 juin), « Le principe d'une renégociation du traité adopté à Bruxelles » (Libération, 17-18 juin). Si l'on en croit certaines déclarations, on peut partager cette vision des choses. Romano Prodi n'a-t-il pas affirmé « Il faut réfléchir sur un texte nouveau. Ce ne sera pas facile, mais pas impossible. » ?

Pourtant, la veille du sommet, le Parlement européen avait adopté une résolution « *sur les étapes futures de la période de réflexion et d'analyse sur l'avenir de l'Europe* »¹ dont la presse a beaucoup moins parlé, mais qui apporte un autre éclairage sur le sommet de Bruxelles.

Dans ce texte, adopté par 347 voix pour, 212 contre et 70 abstentions (dont l'ensemble des députés socialistes français sauf un), le Parlement « *réaffirme son soutien au [TCE]* », et « *met en garde contre toute tentative de détricoter le compromis global réalisé dans le traité* ». En cela, le parlement est cohérent : dans une précédente résolution (19 janvier 2006), il « *réaffirm[ait] son opposition à la mise en œuvre fragmentée de parties de l'accord constitutionnel global* ».

Après avoir souligné « *la nécessité de poursuivre le processus constitutionnel* », le texte nous apprend qu'« *il est généralement admis que le Traité constitutionnel doterait l'Union européenne d'un cadre approprié pour relever [les grands défis politiques qui se posent à l'Europe]* »... Les électeurs français et néerlandais apprécieront ce « *généralement* » !

Dans les préliminaires de la résolution, l'implication des parlements nationaux est frappante : « *les 8 et 9 mai, une réunion conjointe de députés au Parlement européen et de membres des parlements nationaux des États membres de l'Union a inauguré la dimension interparlementaire de ce débat* », et plus loin « *le traité constitutionnel a été approuvé par voie parlementaire en Estonie le 9 mai 2006 et pourrait être prochainement approuvé de la même façon en Finlande* ». Ce « *de la même façon* » sonne comme une incitation pour les « *pays où le référendum sur le Traité constitutionnel s'est soldé par un résultat négatif* » avec lesquels il est prévu d'examiner « *si, et à quelles conditions, il leur paraîtrait possible de reprendre la procédure de ratification* ».

Les pays ayant approuvé le projet de Constitution n'ont pas l'intention de se pencher à nouveau sur un texte modifié ; on comprend donc l'hypothèse émise par certains selon laquelle la « renégociation » pour-

rait se limiter à un changement de nom... La Constitution est morte, vive le Traité fondamental !

Hasard du calendrier ? Au premier semestre 2007, des élections législatives auront lieu aux Pays-Bas (janvier 2007) et en France (juin 2007), relégitimant par le suffrage universel les parlements des deux pays récalcitrants. Au même moment, la présidence de l'Union proposera des « solutions futures possibles » pour sortir de la crise actuelle. Une telle conjonction est-elle seulement le fruit du hasard ?

Le 16 juin, le quotidien bruxellois *Le Soir* titrait son article *Un sommet européen à lire entre les lignes*. C'est le moins que l'on puisse dire... **PB**

Les votes français et néerlandais passés à la trappe

Le rejet de deux amendements à la résolution adoptée le 14 juin par le Parlement européen renforce l'impression selon laquelle le TCE doit être adopté à n'importe quel prix. Le premier rappelait que : « *pour pouvoir être appliqué, le « Traité établissant une Constitution pour l'Europe » signé à Rome le 29 octobre 2004, doit être unanimement ratifié* », ce qui constitue un principe majeur du droit international. Sera-t-il remis en cause si certains pays persévèrent dans leur refus ?

Le second proposait que « *[le Parlement] exprime solennellement son respect pour le choix démocratique opéré par la France et les Pays-Bas quand ces pays ont voté « non » à 54,7 % et 61,6 % respectivement.* » Même si cette dernière proposition a été déposée par un élu du parti de Philippe de Villiers, son rejet indique l'état d'esprit dans lequel se trouvent les institutions européennes vis-à-vis des « non » français et néerlandais. ■

1 - Le texte de la résolution : www.europarl.europa.eu/omk/sipade3?TYPE=DOC=MOTION&REF=B6-2006_0327&MODE=SIP&L=FR
Pour en savoir plus : www.collectifdu29mai.org



L'Éducation sacrifiée ?

Depuis trois années, le gouvernement veut réformer l'Éducation nationale : débat sur l'École (2004) ; Loi Fillon (2005) ; Éducation prioritaire (2006). Dans le même temps, pour la troisième année consécutive, il diminue sensiblement le nombre de postes du ministère (8 700 en 2006) : contestée sur le fond par les enseignants, cette réforme porte aussi la marque d'une logique budgétaire à court terme.

Le 13 juin 2006, la FCPE a réagi par un communiqué très explicite¹ : « 8 700 postes supprimés dans l'Éducation nationale ! [...] Où va-t-on « prendre » ces postes ? Dans les maternelles où la scolarisation est déjà en régression ? Dans les écoles et collèges ruraux où déjà des classes peu chargées ont été fermées ? Dans les lycées professionnels et technologiques où toutes les filières « non rentables » ont été supprimées ? Dans les lycées généraux où l'on a déjà renoncé aux options considérées comme superflues ? Dans les établissements où les effectifs par classe sont déjà trop lourds ? [...] (Les parents) devront-ils avoir recours au CNED ou aux entreprises privées de soutien scolaire ? [...] Face à ces suppressions, la prétendue manne des 1 000 postes « ambition réussite » pour les collèges les plus en difficulté apparaît bien pour ce qu'elle est réellement : un leurre. Encore un effort, monsieur le Premier ministre, et l'Éducation nationale sera privatisable ! »

Fonctionnaires présentés comme des poids morts à supprimer, les professeurs sont les premiers concernés par ce nouveau « plan social » qui augmente le temps de travail et le nombre d'élèves par enseignant. Ils sont aussi désignés comme responsables des difficultés de l'institution : absentéisme, faible temps de travail. Des appels à la résistance ont d'ores et déjà été lancés pour la rentrée de septembre. Les élèves voient le service offert se dégrader : enseignants non remplacés ; surcharge des classes ;

apprentissage à 14 ans remettant en cause l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. En Seine-saint-denis, selon la FCPE et les syndicats, environ 2 000 jeunes n'auront pas de lycée à la rentrée ; « l'inspection académique innove avec des affectations en lycée professionnel sur listes d'attente et un dispositif rigide de désinscription d'office au cas où les élèves ne se présenteraient pas à la rentrée ».

Jamais aucune réforme n'a pu être menée à son terme pour au moins trois raisons qui créent blocages et résistances : absence de concertation et d'accord avec la communauté scolaire, malgré les affirmations souvent mensongères des ministres successifs ; oubli qu'une réforme nécessite une formation – coûteuse – des personnels chargés de l'appliquer ; blocage budgétaire empêchant toute réalisation. Dans la lignée du Traité constitutionnel européen et des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)², l'Etat cherche à rentabiliser le « marché » de l'Éducation en commençant par des restrictions budgétaires altérant le fonctionnement de l'institution.

Cluc

1 - www.fcpe.asso.fr

2 - www.mnelille.org/IMG/ppt/Diap_AGCS_st_nazpr_otr_gr.ppt (diaporama C'est quoi l'AGCS ? - Accord général sur le commerce des services).

L'enseignement est bien une « marchandise »

Un Forum sur l'avenir de l'enseignement supérieur organisé par l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) s'est tenu en Grèce les 27 et 28 juin 2006. Il s'est poursuivi par une rencontre des ministres de l'éducation des pays membres de l'OCDE et d'observateurs invités. Pendant ce temps, le pays vivait la plus grande mobilisation étudiante de son histoire¹.

Bilan : le nouveau secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a estimé que l'enseignement supérieur était

« une marchandise » qui doit « s'exporter », invitant les établissements universitaires à « montrer leur présence sur la scène internationale ».

L'OCDE, officine libérale financée par des fonds publics, a au moins un mérite, celui de la clarté de ses intentions.

Bo.f

1 - Cf P8



Mobilisation étudiante en Grèce

La Grèce a connu, en mai et juin, sa plus importante mobilisation étudiante depuis 1991, contre un projet de loi prévoyant une privatisation de l'enseignement supérieur et un durcissement des conditions d'études.



Lancé à la mi-mai, le mouvement étudiant se traduisait un mois plus tard par la grève et l'occupation de 90 % des départements universitaires, avec le soutien du personnel, lui aussi en grève, appuyé par le principal syndicat d'enseignants du supérieur, le Posdep. Le projet de loi visé par ce soulèvement prévoit :

- la création d'universités privées reconnues par l'État ;
- la fin de la distribution gratuite des livres obligatoires ;
- la limitation du nombre d'années d'études à une fois et demi celui correspondant au diplôme visé ;
- la fin des transferts de dossier d'une université à l'autre ;
- la fin de « l'asile académique », qui assure la liberté d'expression politique dans tous les lieux universitaires et interdit à la police d'intervenir sur les campus (sauf en cas d'accord unanime de la « Commission d'asile »).

Les deux premières mesures nécessitent même une révision de l'article 16 de la constitution, selon lequel l'enseignement supérieur est public et gratuit pour tous.

Le mouvement, qui se réfère à celui des étudiants français contre le CPE, se caractérise par une démocratie à la base, organisée en AG locales et affranchie des lignes défendues par les principaux partis : ni la droite, au gouvernement, ni les sociaux-démocrates du

Pasok, qui soutenaient le projet, n'ont eu de prise sur leurs sympathisants du monde étudiant. Le PC grec (15 % aux dernières élections étudiantes), hostile aux grèves et occupations, n'a pas davantage réussi à canaliser le mouvement.

Le gouvernement a d'abord choisi de ne rien céder et de réprimer violemment les manifestations, en présentant le mouvement comme une agitation minoritaire orchestrée par les gauchistes. Face à l'ampleur réelle de la mobilisation, la ministre de l'Éducation a finalement reporté de juillet à septembre la présentation du projet de loi au Parlement, officiellement pour laisser le temps au dialogue.

Ignoré par les médias français, cet événement représente pourtant des enjeux dépassant largement les frontières helléniques. Ce projet de loi s'inscrit dans les orientations européennes décidées lors du sommet des chefs d'État de Lisbonne en 2000 et précisées par les directives de la Commission sur l'éducation, qui appellent notamment à « des dépenses privées plus élevées en complément des financements publics »¹, dans le cadre d'un « marché » de l'enseignement supérieur.

Folubert Sansonnet

1 - Communication de la Commission n°779, « Investir efficacement dans l'éducation et la formation : un impératif pour l'Europe », janvier 2003.

Grève des universitaires au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les droits universitaires doivent passer à 4 300 /an. Cette augmentation drastique avait été justifiée par la nécessité d'augmenter les salaires des personnels. Or les recteurs des universités ont bien augmenté les frais d'inscription, mais pas les salaires ! Le personnel fait donc la grève des examens depuis le 7 mars. Les étudiants, eux, restent sages. ■



Décentralisation ou abandon ?

La France est un pays traditionnellement centralisé. Centralisation royale à Versailles ou jacobine à Paris, cela a toujours soulevé antagonismes et débats.

Entre 1982 et 1986, le ministre socialiste Gaston Deferre met en place une première décentralisation qui vise à rapprocher le pouvoir de décision des administrés. Jean-Pierre Raffarin reprend cette idée après 2002, mais avec un esprit très différent.

Les principes et les valeurs énoncées sont quasiment les mêmes mais il s'agit moins, ici, d'augmenter les libertés des collectivités locales, que de fractionner la fonction publique pour mieux la fractionner, et de diminuer rapidement les charges de l'État.

Si l'on prend comme exemple l'Éducation nationale, on se rend compte qu'entre 1986 et 2004, le statut des personnels ne change pas. Avec la loi d'août 2004, ce sont quelques 93 000 TOS (Techniciens ouvriers de service) qui sont transférés aux collectivités (municipalités, départements, régions) contre leur opposition.

Dans un même établissement scolaire, les personnels seront donc, pour les uns employés par une collectivité, pour les autres employés par l'État.

L'État s'est engagé à transférer les ressources correspondantes pour payer tout ce petit monde. Mais l'État paie mal et en retard. Il a freiné les embauches avant le transfert à un niveau tel que les collectivités seront obligées d'embaucher à leur frais, cette fois, de nouveaux agents (plutôt précaires).

Tout cela engendre de réels problèmes de gestion des personnels, et de réels problèmes financiers pour les collectivités.

Certaines ont décidé de maintenir le niveau de l'emploi mais cela signifie des coupes sombres dans d'autres budgets.

D'autres prennent le chemin de la délégation de service public (pour ne pas dire sous-traitance ou privatisation) et font appel à des sociétés privées pour la cantine, le ménage, ou l'entretien.

Les vraies motivations de cette décentralisation sont équivoques, et celle-ci porte préjudice aux agents autant qu'au service qu'ils doivent effectuer : le bon fonctionnement de l'encadrement et de la formation des générations futures.

JMJ

Réforme de l'Assurance maladie : vers un bilan indépendant

À la suite de la dernière réforme de l'assurance maladie, qui instaure notamment un parcours de soins coordonné par le médecin traitant, de nombreux professionnels de la santé ont alerté l'opinion sur les risques de dépassements d'honoraires chez les spécialistes, d'inégalité d'accès aux soins et de stigmatisation des patients les plus coûteux.

Aujourd'hui, ces craintes sont confirmées : les refus de soins, les délais d'attente, les dépassements d'honoraires rétroactifs, la chasse aux arrêts de travail, les restrictions d'accès au dispositif des affectations de longue durée

(ALD) et les majorations de contrats d'assurance-santé sont devenus plus fréquents.

Pour transformer ces observations éparses en un bilan fiable, des syndicats de professionnels de la santé, des associations d'usagers et d'autres organisations du mouvement social ont créé au printemps 2006 l'Observatoire national de la réforme de l'assurance maladie (Onram). Leur but est d'alerter l'opinion publique et de pousser le pouvoir politique à revoir cette réforme. Pour recueillir des données, l'Onram a établi une fiche-constat, à remplir ou à imprimer sur le web, qui

recense les difficultés dans quatre domaines :

- difficultés d'accès aux soins (financières ou par refus de soin)
- difficultés d'accès aux complémentaires santé
- restriction des prises en charges au titre des ALD
- restriction des arrêts de travail

Depuis le lancement de cette enquête à la mi-mai, les premiers témoignages reçus indiquent que les dépassements d'honoraires sont la première cause de difficulté d'accès aux soins.

Folubert Sansonnet

Plus d'infos sur www.onram.org



Révolte des banlieues : éléments d'analyse

Le sociologue Loïc Wacquant était à l'université de Jussieu le 29 mai dernier pour présenter son dernier ouvrage : « Parias urbains. Ghettos, banlieues, État »¹. À travers une étude parallèle des ghettos américains et des banlieues françaises, il développe une analyse éclairante sur la condition des jeunes des banlieues et leur révolte.

Historiquement, le ghetto noir américain s'est construit sur un principe de séparation raciale rigide ; il fallait tenir à l'écart un groupe précis tout en permettant d'en exploiter la force de travail. Un groupe entier était relégué à la périphérie avec des institutions parallèles tenues par les Noirs et pour les Noirs. « *Le ghetto n'est donc ni une zone simplement ségréguée, ni un territoire de pauvreté et de violence même s'il présente ces propriétés après son effondrement dans les années 1980 et 1990.* » Par contre, en France, la relégation dans les banlieues s'opère sur la base de la position de classe : on vit dans un HLM dégradé d'abord parce qu'on n'a pas les moyens de se loger ailleurs. De fait, les immigrés issus des colonies quittent ces quartiers dès que leur statut s'élève. A l'inverse des ghettos américains, on observe des ensembles très variés, de 20 à 40 nationalités différentes, qui ainsi ne parviennent pas à construire leurs propres institutions.

Selon Wacquant, parler de « panne de l'intégration » pour expliquer la crise des banlieues est presque un non-sens. L'intégration des populations issues des colonies existe mais elle est conflictuelle. Les familles d'im-

migrés se rapprochent de plus en plus du modèle familial de la population dite nationale même si elles souffrent plus fortement du chômage et affrontent des discriminations. Le problème de l'intégration a pour fonction de masquer la cause réelle du mal des banlieues populaires « *qui est la fragmentation du salariat et la montée conjointe du chômage de masse et de la précarité, sur fond de dégradation de l'habitat et de mélange accru des populations au bas de la structure urbaine.* »

La fin d'un modèle social

Jusque dans les années 80, le travail était basé sur le contrat de type « fordiste », hérité des années de croissance économique d'après-guerre, suivant le modèle salarial des 40h / semaine, 50 semaines / an jusqu'à 60 ans. Ce contrat était appuyé par la politique d'État providence (généralisation de la sécu, des retraites, aides sociales diverses pour les moins nantis). Ce salariat fondait un groupe social homogène, ce qui rendait possible l'identification à une communauté partageant le même modèle de vie, le même modèle familial. Mais cela s'écroule depuis les trois dernières décennies : avec la multiplication des postes flexibles, des contrats à

durée déterminée, etc., la condition de salarié, autrefois sûre, est devenue une source d'insécurité sociale et de pauvreté, pendant que l'État se défaussait de ses responsabilités économiques et sociales.

Les Politiques décrédibilisés

Le pouvoir politique, en ignorant ces causes, affronte une crise de représentation.

Lorsque Jacques Chirac s'est risqué dans des banlieues populaires en 2002, il a été qualifié par les jeunes de ces quartiers de « *Supervoleur* », car il est vu comme le premier délinquant de la République. Selon Loïc Wacquant, c'est cette crise de crédibilité, sur fond de chômage de masse, de précarité généralisée et de contrôles policiers accrus qui a amplifié la révolte des jeunes des banlieues populaires en novembre. Cette vague d'incidents n'était qu'une accélération et une amplification de ce qui arrive toute l'année, tant que l'État refuse de répondre à l'urgence sociale des périphéries des villes françaises.

Adrien T.

¹ - Loïc Wacquant, *Parias urbains. Ghettos, banlieues, État*, La Découverte, 2006.



(SUITE DE L'ÉDITO DE LA P1) La réponse vient, peut-être, du Front populaire également. A bien y regarder, si Léon Blum, chef du Front populaire, a fait tant de chose en si peu de mois, c'est aussi parce que les Français d'alors ne se sont pas laissés voler leur victoire, parce qu'ils n'ont pas laissé le temps aux gouvernants d'oublier promesses et programme !

Une grève massive qui déborde dans la joie les patrons, le pouvoir et les syndicats : voilà le moteur de 1936.

1 - Le « mur de l'argent » désignait le chantage exercé au moment du Front populaire par les familles les plus riches de France. Ces « 200 familles », qui possédaient les plus grandes industries et banques françaises, menaçaient de quitter le pays en emmenant leurs capitaux en cas de victoire de la gauche.

Après Guy Drut, une amnistie pour les anti-CPE ?

Fin mai, le collectif d'Assistance juridique CPE a rendu public un rapport sur *La répression policière et judiciaire du mouvement d'opposition à la loi sur l'égalité des chances*. Créé par des élèves avocats à l'École de formation au Barreau de Paris, ce collectif informe les personnes interpellées dans le cadre des mobilisations contre le CPE sur les procédures judiciaires menées à leur encontre. La création d'une permanence téléphonique et le suivi de plusieurs dizaines d'affaires lui ont permis de recueillir les témoignages et les données chiffrées à la source de ce rapport. Celui-ci nous éclaire sur l'attitude du gouvernement face au mouvement anti-CPE.

Selon le ministère de la Justice, 4 350 interpellations auraient eu lieu en marge des manifestations anti-CPE. Le ministre de l'Intérieur, comme la plupart de médias, a entretenu la confusion en laissant croire que chaque individu interpellé était un casseur. Les auteurs du rapport soulignent quant à eux n'avoir vu quasiment aucun « casseur ». Dans leur grande majorité, les personnes interpellées étaient « *des jeunes étudiants, lycéens ou travailleurs précaires, sans antécédents judiciaires ni implication politique marquée* ». La plupart des interpellations ont eu lieu une fois les manifestations terminées, rarement en flagrant délit, et souvent dans la confusion : lors des différents rassemblements spontanés qui ont ponctué le mouvement, toute personne se trouvant à proximité du lieu de rendez-vous pouvait ainsi être embarquée (à l'instar d'une touriste américaine le 31 mars à Paris). Plusieurs de ces interpellations souffraient de vices de procédures (impossibles à démontrer au tribunal), notamment celles effectuées par des policiers en civil ne portant pas de brassard « police ».

Parmi les 4 350 personnes interpellées, 2 500 ont subi une mesure de vérification d'identité au cours de

laquelle certaines ont dû, en toute illégalité, donner leurs empreintes digitales ou se faire prendre en photo. Environ 1950 ont été placées en garde à vue, parfois après avoir été soumises à ce chantage : être maintenues en garde à vue ou signer une main courante dans laquelle ils reconnaissaient leur culpabilité pour des actes qu'ils n'avaient pas commis. Un nombre important de témoignages fait état d'insultes, de propos racistes, de menaces de morts ou de coups. A l'exemple d'Antoine, violemment frappé au ventre et au visage, dans une voiture de police, par des agents le menaçant : « *Tu vas voir sale bicot ce que c'est la gégène !* »

Comme celui de la police, le travail de la justice s'est montré expéditif et brutal : 42 % des personnes poursuivies ont été traduites en procédure de comparution immédiate. Cette procédure nécessite en principe l'accord de la personne mise en cause mais, en cas de refus, celle-ci s'expose à un placement en détention provisoire pouvant durer un mois... Suivant les réquisitions du Parquet (c'est-à-dire les consignes du gouvernement), les verdicts des juges se sont voulus « exemplaires » : au 18 avril, 167 peines de prison avec sursis, de travaux d'intérêt général ou de mise à l'épreuve avaient été prononcées. Et surtout, plus de 70 peines de prison ferme, certaines allant jusqu'à six mois ! Tout comme pour les révoltes des banlieues en novembre, ces peines sont le plus souvent injustes et disproportionnées. Dans ces deux cas, ainsi que le souligne le Collectif, c'est donc l'adoption d'une loi d'amnistie qui s'impose de toute urgence.

Robert Moisneau

Pour consulter ce rapport : <http://repression2006.blogspot.com>



Que deviennent les SDF ?

Daniel Terrolle, chercheur au Laboratoire d'Anthropologie urbaine à Ivry¹, travaille depuis 1991 sur les sans-abri à Paris (hébergement, alimentation, habillement, soins...). Il s'est rapidement étonné de l'absence de réponse à cette question simple : que deviennent-ils ?



Il n'existe que deux sorties possibles de leur situation : la réinsertion ou la mort. Son enquête a commencé sur la première. S'il existe de très nombreux rapports sur « comment réinsérer les SDF », il n'existe aucune statistique à ce sujet. Son enquête auprès des responsables associatifs révèle un double discours significatif : si, publiquement, ils affirment qu'un SDF peut se réinsérer, en privé ils évaluent entre 1 % et 2 % le nombre de ceux qui « tombent à la rue » et rebondissent assez vite, entre 4 % et 5 % ceux qui, après de multiples tentatives et échecs, finissent par intégrer une vie protégée. Quant aux autres 93 %, « ils disparaissent ». C'est-à-dire que l'on ne sait pas ce qu'ils deviennent.

Daniel Terrolle s'est alors mis à travailler sur la mort des sans-abri, mais constate rapidement qu'il n'existe aucune statistique sur ces décès et leurs causes. L'Insee n'utilise pas de catégorie « SDF » dans ce genre de statistiques, mais la catégorie « inactifs », comprenant rentiers, retraités, chômeurs, ... Aucune autre étude n'a été menée sur

des échantillons, montrant un réel refus politique d'avoir de disposer de tels chiffres.

Privé de chiffres, l'anthropologue tente alors de reconstituer le parcours, depuis sa découverte, d'un cadavre de SDF dans l'espace public jusqu'à sa destination finale. Il se heurte à un refus définitif d'informations à l'Institut médico-légal de Paris (sous la tutelle de la Préfecture de Police, donc du ministère de l'Intérieur). Même sensibilité à ce sujet de la part de la Mairie de Paris qui, via les Services funéraires de la Ville de Paris, gère l'inhumation des plus démunis dans des caveaux à décomposition rapide, au cimetière parisien de Thiais. Le corps y séjourne 5 ans avant que ses restes ne soient incinérés au crématorium du Père-Lachaise et les cendres dispersées dans le jardin si mal nommé « du souvenir ». « *Il est impossible de différencier les SDF des plus démunis* » au sein des listes, lui assure-t-on. C'est fou comme les pauvres se ressemblent, au point de les confondre ainsi... Bref, sur ce versant de la mort, aucun comptage n'est possible.

Dans les publications des deux observatoires de la pauvreté, c'est le même silence sur cette question, et l'on va même jusqu'à faire des études sur les maladies mais pas sur la mortalité. Si, interrogés en privé, les médecins qui les soignent attestent de leur « faible espérance de vie », aucun d'entre-eux ne le déclare en public, sans doute au nom d'une éthique médicale obscure.

Les associations d'aide aux SDF s'alignent toutes sur le même mutisme ou mensonge à ce propos. Certaines accompagnent les « morts de la rue » pour leur inhumation rituelle à Thiais, mais se refusent à donner le moindre nombre réel. On arrive tout juste à savoir que le mois où il y a le plus de décès de SDF est... août. Morts pour cause de déshydratation et d'indifférence.

Bref, pour Daniel Terrolle, tout converge vers la démonstration d'un verrouillage des informations et des données sur la réinsertion et la mort des sans-abri. On pratique un mutisme consensuel sur le nombre de ces cadavres et sur le devenir des sans-abri. Pourquoi ?²

G.K.W. Van den Paraboum

¹ - D. Terrolle, *La mort des SDF à Paris : un révélateur social implacable - Études sur la Mort*. L'Esprit du Temps, n°122, 2002, p 55 à 68. Téléchargeable sur :

<http://univ-paris8.fr/sociologie>

² - Tentative de réponse de Daniel Terrolle dans un prochain numéro du PIAF !



Un « complot » fomenté par Philippe Val ?

Toujours disponibles pour défendre les réformes libérales contre les « archaïsmes » et les « privilèges », les éditorialistes omniprésents et forcément omniscients n'hésitent pas à prendre leur plume et leur micro pour s'opposer aux transformations sociales qui ne leur conviennent pas¹. C'est ainsi que Philippe Val se déchaîne sur France Inter. Le prétexte : la nationalisation des hydrocarbures en Bolivie. Le fond : Chavez et Morales veulent détruire la vraie gauche.

France Inter, lundi 8 mai 2006. Au cours de l'émission Charivari, l'expert en géopolitique Philippe Val y va de son analyse : « Il y avait quelques jours, Chavez, affectueux et protecteur avec le tout jeune élu bolivien Evo Morales, l'a invité à discuter le coup à la Havane avec son grand ami Fidel Castro. C'est probablement là que les deux rusés et compères, Castro et Chavez, ont persuadé Morales de nationaliser sans prévenir et sans négocier. » En vérité, seul Philippe Val n'était pas prévenu.

Philippe Val poursuit en différenciant, d'un côté « les national-populistes de l'école castriste du genre Chavez, de l'autre les sociaux-démocrates comme l'argentin Kirchner et le brésilien Lula ». « National-populistes » invite manifestement à un rapprochement d'une grande subtilité avec « national-socialistes »...

Tout est donc clair pour Val : « La nationalisation du gaz bolivien, désirée ardemment par Castro et Chavez, est directement dirigée contre Lula, le président brésilien et Kirchner l'argentin et indirectement contre Michelle Bachelet, la présidente du Chili. » Il nous certifie ainsi que « Chavez et Castro n'ont qu'un

ennemi : les régimes progressistes qui risquent de conjuguer justice sociale et libertés fondamentales. » Pour lui, c'est sûr, Morales est téléguidé par Castro et Chavez, qui « feront tout pour que la gauche démocratique échoue en Amérique latine ». Pour quelle raison ? Val ne le précise pas, pas plus qu'il ne précise en quoi la gauche vénézuélienne est moins démocratique que celle du Brésil.

Le patron de Charlie Hebdo ajoute enfin : « Par cette nationalisation sans négociation, le président bolivien, Evo Morales, va se rendre populaire dans toute l'Amérique latine, alors qu'il s'agit d'une manœuvre pour en affamer la moitié. » Une manœuvre...

Ainsi, Morales fomentait un véritable complot dont l'objectif serait de provoquer la famine dans la moitié de l'Amérique Latine. On se demande lequel, d'Evo Morales ou de Philippe Val, mérite le plus le qualificatif de populiste...

PB avec Acrimed (Action-Critique-Médias)

1 - Pour un traitement comparé de cette question par Philippe Val sur France Inter et par Alexandre Adler sur France Culture : www.acrimed.org/article2367.html

Là-bas, et si elle n'y était plus ?!

Depuis le 16 juin dernier, le site internet « non-officiel »¹ de l'émission de France Inter *Là-bas si j'y suis* a lancé une pétition² suite à la déprogrammation prévue par la direction de la chaîne, pour la rentrée de septembre.

Cette émission, grâce à son animateur - producteur Daniel Mermet, mêle depuis 1989 reportages radiophoniques de terrain, prises de parole de personnes généralement absentes des ondes françaises, et surtout prises de position sur des sujets sensibles comme les sans-papiers, ou encore en faveur du « non » lors du référendum de 2005 sur le projet de Constitution européenne.

Cette dernière lui vaut aujourd'hui, selon la pétition, les foudres du nouveau directeur de Radio France, Jean-Paul Cluzel (ancien Chiraquien et néo-Sarkoziste), et une relégation du créneau 17h - 18h (heure de grande écoute), à celui de 15h - 16h (heure creuse toutes émissions de radio confondues).

Cette déprogrammation, compte-tenu des obligations d'audience croissantes pour les émissions de service public, ressemble fortement à du sursis pouvant l'entraîner vers une suppression pure et simple. **Damien S.**

1 - www.la-bas.org - Ce site « non-officiel » permet notamment un archivage et une consultation en ligne des émissions depuis 2001 (chose impossible sur le site de France Inter).

2 - Pour en savoir plus sur la pétition et soutenir la démarche : <http://petition.la-bas.org/>



L'habitat écologique : de l'utopie à la réalisation

A l'heure où le réchauffement climatique et la facture énergétique inquiètent politiques et ménagères, de plus en plus de gens se penchent sur les moyens de réaliser des économies d'énergie à long terme. Le secteur du transport émet 35 % du CO², la consommation d'énergie dans les logements est à l'origine de 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Il n'est plus rare d'entendre parler de quelqu'un qui a construit sa maison en bois, récupère l'eau de pluie, dispose d'un chauffe-eau solaire ou d'électricité éolienne. Entre comptabilité et utopie, les constructeurs se préparent.

Quelques exemples pratiques

Pour ceux qui ont la chance d'habiter à la campagne, de nombreuses alternatives au béton ou au parpaing existent et permettent de mieux s'isoler (maison en bois ou en bois et paille, non inflammables et stables). Les générateurs solaires ou éoliens permettent de diminuer sa dépendance aux énergies fossiles, tandis que la consommation d'eau peut être réduite par la récupération et le filtrage d'eau de pluie. Pour les maisons déjà construites et les appartements, l'Ademe¹ préconise : « *Des appareils électroménagers efficaces consomment jusqu'à deux fois moins d'énergie. La pose de vitrage isolant permet d'économiser 7 % de l'énergie de chauffage, une chaudière efficace 15 %, l'isolation des murs de 10 à 15 %, celle de la toiture de 10 à 20 % [...] l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel ou d'une pompe à chaleur jusqu'à 70 % de la consommation d'énergie liée à la production d'eau chaude.* » Pour les plus bricoleurs, un système de toilettes fonctionnant avec une litière de copeaux de bois, inodore et à changer tous les 10 jours, évite de gaspiller 1 500 litres d'eau potable par personne et par mois.

Des avantages fiscaux permettent de faire d'une pierre deux coups

Depuis quelques années, les crédits d'impôts se sont multipliés pour ceux qui investissent dans des instal-

lations nouvelles plus économes (poêles à bois, isolations résistantes, chauffe-eau solaire). Aujourd'hui, nombre d'entreprises du bâtiment se battent pour que leurs produits soient labellisés « économes en énergie ». En mai 2006, le ministre de l'industrie et celui de l'économie et des finances ont décidé d'attribuer aux « vendeurs d'énergies » des points appelés

« certificat d'énergie ». Si les objectifs ne sont pas atteints, les moins bons élèves devront payer une taxe. Si ce dispositif à l'avantage d'inciter, par l'argent, à des changements de comportement, il permet néanmoins

aux plus grosses entreprises d'acheter leur pollution et ne favorise pas la prise de conscience individuelle concernant « certains gestes économes et durables. »

Lola Michel

1 - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Pour les infos et les idées supplémentaires :

www.terrevivante.org/
www.observ-er.org/
www.passerelleco.info
www.ademe.fr/entreprises/hqe/



Le PIAF menacé à Paris ?

Le nombre de moineaux domestiques – notre « piau » – aurait baissé de 15% depuis le début des années 90. Selon les naturalistes du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux, il y a à la fois crise du gîte et du couvert. Poubelles fermées, concurrence alimentaire avec le pigeon domestique, plantes exotiques ne convenant pas à nos oiseaux, la nourriture se fait plus rare. Sont également évoqués le changement climatique et les pesticides qui feraient disparaître certains insectes constituant le menu quotidien des moineaux. Quant au logement, les gens ne veulent plus de nids sous leur toiture ni de fissures dans les façades ; il existe même des « cache moineaux » prévus à cet effet. Des associations telles que la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) veillent à préserver la biodiversité ornithologique en créant des refuges pour oiseaux en Ile-de-France. ■



Le 4x4 : pour se délecter des décolletés

Depuis quelques mois, le parc des 4x4 ne cesse d'augmenter et dépasse à présent les 8 % des 36 millions de véhicules français. Si l'on peut comprendre la motivation des fabricants, on peut s'interroger sur celles des acheteurs.



Le site www.caradisiac.com apporte les « 10 raisons d'acheter un 4x4 en ville » : en voici quelques-unes :

1. Le 4x4 permet de pratiquer le « pousse-pousse » et de se garer facilement. C'est le voisin qui va chez le carrossier.
2. L'escalade des trottoirs est facilitée.
3. Avec un poids de plus de 2 tonnes, les fourrières sont découragées.
4. La hauteur permet de dominer la circulation.
5. Il permet de se délecter des belles jambes et des décolletés de ses voisines au feu rouge.

Intéressant, mais il semble que certains éléments importants soient oubliés :

Le 4x4 augmente la pollution. La dernière étude de l'Ademe rappelle qu'en 2005, la moyenne des consommations urbaines des 4x4 vendus en France a été supérieure de 30 % à celle des autres véhicules. L'écart de consommation entre les deux types de véhicules en 2005 est de 3,2 l / 100 km. Ces véhicules qui consomment entre 12 et 40 l / 100 km, ont également une émission de gaz à effet de serre 30 % supérieure à la moyenne.

Le 4x4 n'améliore pas la sécurité en ville : Jackie Nobs, monitrice d'auto-école, rappelle que ces véhicules sont plus instables à haute vitesse du fait d'un centre de gravité élevé, que les risques de glisse sont plus importants étant donné le poids du véhicule et que les chocs sont dangereux car ils se font au dessus des pare-chocs des voitures classiques. Le traumatologue suisse Alain Lironi indique également que les fractures sont beaucoup plus graves après un accident impliquant un piéton et un 4x4 et que les enfants en sont davantage victimes.

Le 4x4 est un provocateur inutile... que faire ?
Le gouvernement a aujourd'hui choisi d'aller vers une

taxation proportionnelle à l'émission de CO₂, mais le montant reste dérisoire pour des acheteurs déjà prêts à payer 30 % plus cher leur véhicule. Une étiquette indiquant le niveau de pollution du véhicule sera apposée sur les véhicules et certains chemins de randonnées seront interdits aux véhicules motorisés. Les associations concernées par le problème proposent d'autres types d'actions : la création d'un Hummer (marque de gros 4x4) écologique à pédales, la généralisation des vélos, rollers et autres véhicules « auto-énergétiques ». Autre démarche : réveiller la conscience des conducteurs de 4x4 à travers des autocollants pédagogiques !

Lola Michel

Où trouver des autocollants à imprimer :
<http://polluertue.free.fr>
www.non-4x4.ch

À lire : *L'homme qui tuait des voitures*, par Éric le Braz.
www.editionspetrelle.fr

Pour agir :
<http://degonfle.blogg.org>
www.agirpourenvironnement.org

(Culture)

Le 14 juillet, défilez avec l'armée des clowns

Les hommes et femmes politiques ont parfois besoin d'être rappelés à l'ordre et au bon sens. Rien de tel pour ce faire que la dérision. La Brigade activiste des clowns (BAC) s'y attèle depuis déjà un an à Paris. Ces activistes utilisent toutes les possibilités du rire et du clown : armes de dérision massive au salon de l'armement, dessine toi en mouton avec la biométrie, « insécurité j'écris ton nom » à la mairie de Neuilly, ...

Le défilé du 14 juillet est une nouvelle occasion. L'armée ne sera plus la seule à défiler : la BAC, aidée de clowns de toute la France et d'Europe, organise elle aussi un défilé suivi de deux jours de festivités sous un chapiteau... Une occasion rêvée pour faire un pied de nez à l'autorité ! **Adrien T.**

<http://14juillet.brigadeclawns.org/>



COMPAGNIE JOLIE MÔME

Le nom de la troupe sonne comme du Ferré, une troupe qui tourne depuis plus de vingt ans dans la rue, dans les festivals, dans des théâtres. Une troupe toujours là pour soutenir les ouvriers en lutte, les mal logés, les sans-papiers, les incarcérés, tous ceux qui ouvrent leur bouche parce qu'ils ne sont pas contents, ceux qui l'ouvrent pour défendre des idées. La troupe ne fait pas que soutenir,

elle s'engage et se bat aussi en première ligne comme elle l'a montré lors du mouvement des intermittents du spectacle ou encore du référendum sur le Traité de constitution européenne. La compagnie Jolie Môme, installée au théâtre de la Belle Etoile à Saint-Denis, est un peu la petite fille de Prévert et du groupe Octobre qui allaient jouer dans les usines pour les ouvriers en lutte à l'époque du Front pop. Elle est un peu la fille des saltimbanques espagnols qui allaient, en pleine guerre d'Espagne, de villages en villages, porter la joie et l'enthousiasme républicain... bref. Jolie Môme c'est une bande d'artistes généreux et engagés qui font de l'art et de l'agit-prop, qui nous font rire et pleurer, qui nous rappellent que les luttes d'hier sont aussi celles d'aujourd'hui.

Jolie Môme joue *La crosse en l'air* de Prévert, *Barricade* (spectacle sur la Commune de Paris), *Je reviendrai et je serai des millions...*, *Spartacus* ou encore *Légitime colère*. Les acteurs, chanteurs et musiciens de la troupe animent aussi des ateliers de théâtre, de chant et un festival. Si vous ne connaissez pas Jolie Môme, puisque nous sommes au temps des cerises et que nous fêtons l'anniversaire du Front pop, allez faire un tour chez eux pour le plaisir, pour les idées ou encore pour boire un coup. **JMJ**

Toutes les infos sur ; www.cie-joliemome.org

(Agenda)

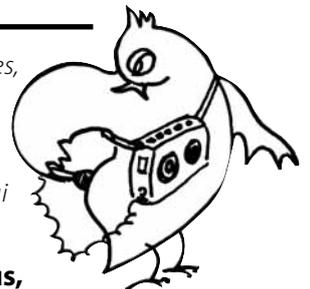
- ☛ Université d'été de la solidarité internationale du Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) : « Quel droit pour quels développements ? » Du mercredi 5 au samedi 8 juillet. Lille [59]. www.crid.asso.fr
- ☛ 10^e festival international de films « Résistances ». Du 7 au 16 juillet. Foix [09]. www.cine-resistances.com
- ☛ Assemblée générale et fête de soutien des Faucheurs volontaires samedi 15 et dimanche 16 juillet. Cournon d'Auvergne [63]. www.monde-solidaire.org
- ☛ Sommet du GB. Du 15 au 17 juillet. St-Petersbourg (Russie). Contre-Sommet en cours de préparation.

- ☛ 5^e édition du forum des Peuples, partie intégrante du Forum Social Africain et du Forum Social Mondial. Du 15 au 17 juillet. Gao (Mali). www.forumdespeuples.org
- ☛ 15^e nuits atypiques. Du 27 au 30 juillet. Langon [33]. www.nuitsatypiques.org
- ☛ Forum des alternatives. Samedi 9 sept de 13h à 19h. Breteuil-sur-Iton [27].

Pour les Parisiens, l'agenda mensuel des résistances et des alternatives est sur <http://letohubohu.free.fr/>

(Sondomanie)

Les sondages, comme les promesses, n'engagent que ceux qui y croient...



Selon vous, cinq semaines de congés payés, c'est :

- [1] ridiculement court
- [2] pas assez long
- [3] très insuffisant

(plusieurs réponses possibles)

Envoyer votre réponse au PIAF, département de l'opinion.

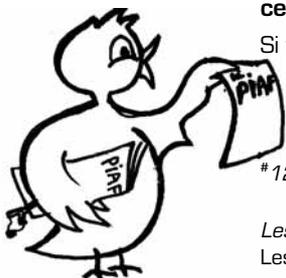


PIAF - juillet / août 2006

Diffusez !



LE PIAF



Le PIAF est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puisse y avoir accès, le lire et le partager. Vous pouvez l'imprimer, nous nous proposons aussi de vous en envoyer en grand nombre si vous voulez devenir « Piafeur » (diffuseur). Mais cela nécessite de connaître à l'avance vos besoins et votre implication.

Si vous désirez commander des exemplaires à prix coûtant :

- 30 ex = 4,60 €
- 100 ex = 9 €
- Abonnement annuel individuel* = 12 €

* 12 € au lieu de 5 afin qu'il reste viable. Merci de votre compréhension !

Les dons de soutien sont les bienvenus !

Les chèques sont à adresser à l'ordre de : Le PIAF

►► Le PIAF - 3 rue d'Orchampt - 75018 Paris - France.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

.....

.....

EMAIL.....

.....